

AFFAIRE N° 18. - Approbation d'un marché après adjudication,
à passer avec l'Entreprise CANADAS Français, pour un montant de
38.691.300 francs CFA pour l'exécution des travaux de construction d'un
Marché couvert à SAINTE-CLOTILDE

M. Camille BOURNIS donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Une adjudication a été lancée le 10 Mai 1967 pour l'exécution des travaux de construction d'un marché couvert à Sainte-Clotilde.

L'Entreprise CANADAS Français a été déclarée adjudicataire.

Je vous demande, en conséquence, de m'autoriser à passer avec M. CANADAS Français un marché d'un montant de 38.691.300 Frs CFA.

La dépense correspondante est imputable au chapitre 905 article 2302-28 du Budget Primitif 1967.

Pour le financement de ces travaux la Commune a obtenu le 12 Janvier 1967 un prêt de la Caisse Centrale de Coopération Economique d'un montant de 44.000.000 de Frs CFA. Cette somme couvrira également diverses dépenses afférentes à l'aménagement des sous-sol, parking, voies d'accès, honoraires d'architecte, etc...

Je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

approuvé
M. Denis le 28 juillet 1967
le Préfet
Le Secrétaire général
Signé: J. M. Rousseau